

LE **Jacobin**

Jun 2017 | Vol. 15 N° 5



LE BULLETIN D'INFORMATION DE SAINT-JACQUES

Fête
NATIONALE
du Québec



Samedi
24 juin

Parc Aimé-Piette

Détails à la page 17

c'est à Saint-Jacques que ça se passe!!!

Élection municipale 2017

Détails aux pages 6 et 7

La vie politique
vous intéresse?

Vous désirez vous
impliquer dans
votre milieu?



Aimez-nous sur

facebook

www.st-jacques.org

SOMMAIRE

LE **Jacobin**

Juin 2017 | Volume 15 N° 5

Le conseil municipal

- Bilan des décisions 3 à 6

Municipalité de Saint-Jacques

- Élection municipale 6 et 7

Urbanisme et réglementation

- Inspections sur le territoire 8
- Heures et périodes d'arrosage permises 8
- Abattage d'arbres 8
- Demande de permis 8
- Piscine résidentielle 9
- Mise en garde sur la crue printanière 9

Service de sécurité incendie

- L'utilisation du barbecue 10 et 11
- Feu à ciel ouvert 11
- SOPFEU 12

Loisirs

- Cinéma plein air 13
- Le retour de la Boîte à jeux libre 13
- Tai Chi 14
- Hockey mineur 14
- Cardio plein air 14
- Encore quelques places au Camp de jour 15
- Terrain de tennis 15
- Cours de tennis 15
- Terrain de pétanque 15
- Cours de gardiens avertis 16
- Fête nationale 17

Bibliothèque Marcel-Dugas et service culturel

- Horaire régulier et horaire d'été 18
- Événement spécial 18
- Soirée littéraire 18
- Exposition du photographe Michel Coderre 18
- Prêt numérique 19
- Passion lecture 19
- Spectacle sur la butte 19
- Boîte aux livres 19

Des nouvelles de vos organismes

- Société de l'autisme 20
- Groupe d'entraide et d'amitié Saint-Jacques 20
- Corporation des jeux de la MRC Montcalm 21
- Chevaliers de Colomb 21
- Société d'horticulture et d'écologie de la Nouvelle-Acadie 22
- Société d'ornithologie de Lanaudière 22
- La Fabrique de la paroisse Notre-Dame-de-l'Acadie 23

Information

- Journées fériées 24
- Parc des Cultures 24
- Rappel – Taxes scolaires 24
- Écocentre 24

Page couverture Fête nationale du Québec à Saint-Jacques
Élection municipale

Réalisation Municipalité de Saint-Jacques

Graphisme et impression Jenny Garguilo | Conception graphique
Imprimerie Pinard

Distribution Postes Canada

Parution Le bulletin Le Jacobin est publié 10 fois l'an.

Tirage 1 950 exemplaires

ISSN : 1708-2994

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives Canada

PROCHAINES SÉANCES

5 juin 2017 à 19 h

3 juillet 2017 à 19 h

Toute demande au conseil devant être inscrite à l'ordre du jour doit parvenir à la directrice générale au moins une semaine avant la tenue de la séance.

Municipalité de Saint-Jacques

16, rue Maréchal, Saint-Jacques (Québec) J0K 2R0
Téléphone : 450 839-3671 • Télécopieur : 450 839-2387
info@st-jacques.org • www.st-jacques.org

Horaire* : Lundi 8 h à 16 h, mardi 8 h à 16 h 30, mercredi 8 h à 16 h 30, jeudi 8 h à 18 h, vendredi 8 h à 12 h. *Fermé de 12 h à 13 h.

Service téléphonique d'urgence

Après les heures de bureau pour bris d'aqueduc, fuite d'eau, etc. Tél. : 1 800 567-9372

Pendant les heures d'ouverture, en cas de panne d'électricité seulement. Tél. : 450 839-7697

Service de l'administration et du greffe

Josée Favreau, directrice générale
Tél. : 450 839-3671, poste 7610
josee.favreau@st-jacques.org

Julie Leblanc, adjointe administrative
Tél. : 450 839-3671, poste 7612
info@st-jacques.org

Service de l'urbanisme

Charles St-Georges, inspecteur municipal
Tél. : 450 839-3671, poste 7660 | urbanisme@st-jacques.org

Service des travaux publics

Hugo Allaire, directeur des travaux publics
Tél. : 450 839-7922 | travauxpublics@st-jacques.org

Service des loisirs

Vincent Grenier, technicien en loisirs
Tél. : 450 839-3671, poste 7670 | loisir@st-jacques.org

Service des communications

Karine Vézina, agente de communication et adjointe au Service de l'urbanisme
450 839-3671, poste 7661 | communication@st-jacques.org

Service de la comptabilité

Annie Jolicoeur, directrice des finances
Tél. : 450 839-3671, poste 7611
comptabilite@st-jacques.org

Danielle Jetté, préposée à la comptabilité
Tél. : 450 839-3671, poste 7630
service.clientele@st-jacques.org

Service de la perception

Anne-Marie Forest, préposée à l'accueil et à la perception
Tél. : 450 839-3671 | perception@st-jacques.org

Service de sécurité incendie

Daniel Bell, directeur
Tél. : 450 839-3671 | incendie@st-jacques.org

Bibliothèque municipale Marcel-Dugas et Service culturel

JoAnie Buisson, technicienne pour le Service culturel
Tél. : 450 831-2296
biblio@st-jacques.org

Jeanne Contant, préposée aux prêts
Tél. : 450 831-2296

Centre culturel du Vieux-Collège

Tél. : 450 839-3051

Inspecteur canin

1 866 624-8737

AVIS IMPORTANT

Les informations véhiculées dans le journal municipal ne remplacent aucunement les textes légaux des différents règlements de la Municipalité de Saint-Jacques. Ces règlements peuvent être sujets à des modifications en tout temps.

La Municipalité de Saint-Jacques se dégage de toute responsabilité quant au contenu publié par les organismes et se réserve le droit de l'ajuster en fonction de l'espace disponible dans le bulletin.



LE CONSEIL MUNICIPAL

Résumé de la séance ordinaire
du 3 avril 2017

BILAN DES DÉCISIONS

ADMINISTRATION

Approbation des comptes

Il est résolu à l'unanimité que les listes des comptes soient acceptées et que les déboursés effectués par la Municipalité pour la période du 24 février au 23 mars 2017 soient définis comme suit :

Comptes payés	128 758,02 \$
Comptes payés par Accès D	52 336,97 \$
Dépenses approuvées le 6 mars 2017	48 762,93 \$
Comptes à payer	38 888,64 \$
Total des déboursés	268 746,56 \$

Dépôt des états financiers de la Municipalité

Il est résolu à l'unanimité d'accepter le bilan financier vérifié par DCA comptable professionnel agréé inc. pour l'année financière se terminant le 31 décembre 2016, à savoir :

Revenus :	5 512 271 \$
Dépenses :	5 213 187 \$
Activités financières et affectations :	455 965 \$
Excédent net :	755 049 \$

Nomination des vérificateurs pour l'année 2017

Il est résolu à l'unanimité que DCA comptable professionnel agréé inc. soit mandatée pour effectuer l'exercice de vérification pour la Municipalité de Saint-Jacques pour l'année financière se terminant le 31 décembre 2017.

Honoraires professionnels à

Marceau Soucy Boudreau Avocats

Il est résolu à l'unanimité de verser la somme de 4 008,84 \$ (plus taxes applicables) à Marceau Soucy Boudreau Avocats pour les services rendus.

Certificat de paiement numéro 7 à René Gaudet et fils inc.

Il est résolu à l'unanimité de verser la somme de 3 821,16 \$ (incluant les taxes) à René Gaudet et fils inc.

à titre de certificat de paiement numéro 7 (acceptation finale) pour les travaux d'agrandissement de la mairie.

Appel d'offres pour la location de terre

Il est résolu à l'unanimité que l'avis public requis pour la location du lot 3 584 336, situé en zone agricole et appartenant à la Municipalité, soit publié.

Facture pour les services de la Sûreté du Québec

Il est résolu à l'unanimité de procéder aux versements, selon les dates d'échéance prédéterminées par le ministère de la Sécurité publique, pour les services de la Sûreté du Québec pour l'année 2017, à savoir :

30 juin 2017 :	212 970 \$
31 octobre 2017 :	212 971 \$

Renouvellement d'adhésion au Conseil de développement bioalimentaire de Lanaudière

Il est résolu à l'unanimité de procéder au renouvellement de l'adhésion au CDBL pour la période du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018 pour une somme de 125 \$ (plus taxes applicables).

Factures de la Municipalité de Sainte-Julienne pour l'entretien de la route 346

Il est résolu à l'unanimité de procéder aux versements, selon les dates d'échéance prédéterminées par la Municipalité de Sainte-Julienne pour l'entretien de la route 346, à savoir :

28 avril 2017 :	1 654,02 \$
30 juin 2017 :	1 654,01 \$
29 septembre 2017 :	1 654,01 \$

Participation au tournoi de golf de la Fondation Horeb

Il est résolu à l'unanimité de procéder à l'achat de 4 billets pour le 22^e tournoi de golf de la Fondation Horeb Saint-Jacques du 26 mai 2017.



BILAN DES DÉCISIONS

Participation au tournoi de golf de l'Association Carrefour Famille Montcalm

Il est résolu à l'unanimité de procéder à l'achat de 4 billets pour le tournoi de golf de l'ACFM du 25 mai 2017.

Autorisation pour l'édition gratuite d'un « chéquier achat-local »

Il est résolu à l'unanimité que la Municipalité autorise Éditions Média Plus Communication à réaliser et concevoir un « chéquier achat-local » de Saint-Jacques pour les années 2018, 2019 et 2020.

Demande de changement de nom du comté de Rousseau au Directeur général des élections du Québec

Il est résolu à l'unanimité de demander au DGE de changer le nom du « comté de Rousseau » par « comté de Montcalm » suite à la réforme de la carte électorale du Québec.

TRAVAUX PUBLICS ET TRANSPORTS ROUTIERS

Mandat à Généreux Construction inc.

Il est résolu à l'unanimité de mandater Généreux Construction inc. pour des travaux de réfection partielle de drainage du rond-point de la rue Migué pour une somme de 7 800 \$ (plus taxes applicables).

Mandat à Solmatech inc.

Il est résolu à l'unanimité de mandater Solmatech inc. pour l'évaluation des épaisseurs de pavage existant sur divers tronçons sur le territoire de la municipalité pour une somme de 1 750 \$ (plus taxes applicables).

Honoraires professionnels à Les Services exp inc.

Il est résolu à l'unanimité de verser la somme de 14 000 \$ (plus taxes applicables) à Les Services exp inc. pour la réalisation des plans et devis préliminaires dans le projet de réfection des infrastructures de la rue Dupuis.

Honoraires professionnels à Beaudoin Hurens

Il est résolu à l'unanimité de verser la somme de 4 650 \$ (plus taxes applicables) à Beaudoin Hurens pour l'addenda au plan d'intervention 2016 et l'accompagnement à la demande de subvention pour la réfection des rues Bro et Saint-Joseph.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Honoraires professionnels à Héту-Bellehumeur architectes inc.

Il est résolu à l'unanimité de verser la somme de 9 200 \$ (plus taxes applicables) à Héту-Bellehumeur architectes inc. pour les études préparatoires et concept dans le projet de construction d'une caserne pour le Service de sécurité incendie.

Entente de partenariat relative à la fourniture de service des cadets de la Sûreté du Québec

Il est résolu à l'unanimité de mandater monsieur Pierre La Salle, maire, à signer l'entente de partenariat relative à la fourniture d'un service de cadets offert par la Sûreté du Québec pour l'été 2017.

Demande d'aide financière de la Sûreté du Québec

Il est résolu à l'unanimité d'accepter de participer à la campagne de sensibilisation pour les usagers de la route 158 en versant la somme de 1 000 \$ à la Sûreté du Québec.

HYGIÈNE DU MILIEU

Certificat de paiement numéro 1 à Norclair inc.

Il est résolu à l'unanimité de verser la somme de 80 261,70 \$ (incluant les taxes) à Norclair inc. à titre de certificat de paiement numéro 1 pour les travaux de rénovation du système de traitement des boues à la station de traitement des eaux usées.



LE CONSEIL MUNICIPAL

Résumé de la séance ordinaire
du 3 avril 2017

BILAN DES DÉCISIONS

Certificat de paiement numéro 2 à Norclair inc.

Il est résolu à l'unanimité de verser la somme de 193 447,90 \$ (incluant les taxes) à Norclair inc. à titre de certificat de paiement numéro 2 pour les travaux de rénovation du système de traitement des boues à la station de traitement des eaux usées.

Achat d'un appareil de chauffage anti-déflagration

Il est résolu à l'unanimité de procéder à l'achat d'un appareil de chauffage anti-déflagration au coût de 5 880 \$ (plus taxes applicables) pour la station de traitement des eaux usées.

URBANISME

Dépôt du rapport du comité consultatif d'urbanisme

Il est résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt du compte rendu du CCU du 15 mars 2017.

Demandes de dérogation mineure

Il est résolu à l'unanimité d'accepter la demande de dérogation mineure portant sur les lots 3 890 504 et 3 890 505 situés dans la zone R2-12, pour l'immeuble portant le numéro civique 97, rue Laurin.

Il est résolu à l'unanimité d'accepter la demande de dérogation mineure portant sur les lots 3 890 504 et 3 890 506 situés dans la zone R2-12, pour l'immeuble portant le numéro civique 99, rue Laurin.

Demande à la MRC de Montcalm

Il est résolu à l'unanimité de demander à la MRC de Montcalm de procéder à l'analyse et à l'étendue des travaux nécessaires sur le cours d'eau Desrochers à la jonction du chemin Gaudet et du rang Saint-Jacques.

Nomination d'un membre au comité consultatif d'urbanisme

Il est résolu à l'unanimité de nommer monsieur François Gagnon à titre de membre du CCU de la Municipalité de Saint-Jacques.

Honoraires professionnels à L'Atelier Urbain

Il est résolu à l'unanimité de verser la somme de 2 750 \$ (plus taxes applicables) à L'Atelier Urbain pour la révision et concordance du plan et des règlements d'urbanisme.

Demande de permis pour l'implantation d'une crèmerie

Il est résolu à majorité de délivrer un permis à madame Cindy Héту et monsieur Éric Leblanc pour la construction d'une crèmerie.

LOISIRS

Création d'une Maison des jeunes

Il est résolu à l'unanimité que la Municipalité appuie le projet d'élaboration d'une Maison des jeunes au sein de sa communauté.

BIBLIOTHÈQUE ET CULTURE

Achat du lot 3 025 148 (98, rue Saint-Jacques)

Il est résolu à majorité de procéder à l'achat du lot 3 025 148 (98, rue Saint-Jacques) pour l'implantation d'un musée acadien, et ce, conditionnellement à ce que la Caisse Desjardins de la Nouvelle-Acadie accepte de participer à 50 % pour l'ensemble du projet.



BILAN DES DÉCISIONS

Résumé de la séance spéciale du 10 avril 2017

TRAVAUX PUBLICS ET TRANSPORTS ROUTIERS

Résultat des demandes de prix pour le fauchage des abords de route

Il est résolu à l'unanimité de mandater 9206-7594 Québec inc. pour un contrat de 2 ans pour le fauchage des abords de route pour une somme de 9 000 \$ (plus taxes applicables) soit 2 250 \$ (plus taxes applicables) par coupe à raison de 2 coupes par année.

Résultat des demandes de prix pour le nettoyage et le balayage des rues

Il est résolu à l'unanimité de mandater Routenet pour le nettoyage et le balayage des rues au printemps 2017 au coût de 161 \$ (plus taxes applicables) de l'heure.

Josée Favreau, g.m.a.
Directrice générale

La version en texte intégral des procès-verbaux est disponible sur le site Internet de la Municipalité à l'adresse suivante : <http://www.st-jacques.org/index.jsp?p=62>. Également, des copies en format papier sont disponibles, sur demande à la mairie de Saint-Jacques, moyennant des frais exigibles.

ÉLECTION MUNICIPALE 2017

Comme dans toutes les municipalités du Québec, une élection se tiendra à Saint-Jacques le **dimanche 5 novembre 2017**. La Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités prévoit également la tenue d'un vote par anticipation (VPA); celui-ci aura lieu le **dimanche 29 octobre 2017**.

Plusieurs postes doivent donc être comblés à chacune de ces deux journées.

Ainsi, la présidente d'élection est actuellement à la recherche de personnes pour combler les postes suivants, dans le cadre de l'élection générale du 5 novembre 2017 (incluant le VPA):

- scrutateurs;
- secrétaires;
- préposés à l'accueil;
- membres de la table de vérification de l'identité;
- préposés à l'information et au maintien de l'ordre (PRIMO);

Toute personne intéressée par l'un de ces postes est invitée à se présenter pour remplir un formulaire de demande d'emploi disponible au bureau de la présidente d'élection et directrice générale de la Municipalité de Saint-Jacques, situé à la mairie de Saint-Jacques au 16, rue Maréchal.

Des informations à ce sujet peuvent être obtenues au numéro de téléphone 450 839-3671, poste 7600 ou sur le site Internet de la Municipalité de Saint-Jacques.

Josée Favreau, g.m.a.
Directrice générale



LE CONSEIL MUNICIPAL

ÉLECTION MUNICIPALE 2017

La vie politique vous intéresse? Vous désirez vous impliquer dans votre milieu?

Être conseillère ou conseiller, ou encore mairesse ou maire, vous permet d'étendre votre action à l'échelle de votre communauté et d'agir directement sur ses destinées. Toutefois, avant de vous lancer en politique municipale, vous devez évaluer votre profil et connaître les exigences du rôle de l'élu.

Des gens de tous les horizons décident de poser leur candidature à un poste électif dans leur municipalité. Si vous êtes une personne active dans votre communauté ou si des enjeux collectifs vous tiennent à cœur, vous possédez déjà une qualité essentielle. De plus, le sens de la collectivité, l'écoute, le goût de l'engagement et la capacité d'analyse sont aussi des qualités essentielles au rôle d'élu.

Par ailleurs, mener une campagne électorale et occuper un poste au conseil municipal nécessitent du dévouement et du temps. En plus de la campagne électorale et de la présence requise aux divers comités, assemblées, commissions et rencontres avec la population, il faut prévoir du temps pour l'étude des dossiers, la lecture de rapports, la préparation de réunions, etc. Ces considérations doivent être évaluées afin que votre expérience puisse être profitable autant pour vous que pour les personnes que vous pourriez représenter au conseil municipal.

Voici les conditions à remplir si vous désirez vous présenter comme candidat(e) à la prochaine élection du 5 novembre prochain.

Choix d'un poste

Une personne peut poser sa candidature à un seul poste de membre du conseil d'une municipalité.

Conditions pour se porter candidat

Vous devez être inscrit sur la liste électorale de la municipalité et résider sur ce territoire de façon continue ou non depuis au moins 12 mois, le 1^{er} septembre 2017.

Déclaration de candidature

Vous devez vous procurer et remplir la déclaration de candidature au bureau du président d'élection de la municipalité.

Des signatures d'appui à votre candidature

Votre déclaration de candidature doit être accompagnée de cinq (5) signatures d'appui provenant des électeurs de la municipalité. Les signatures ne peuvent être recueillies que par la personne qui soumet sa candidature ou par une personne désignée à cette fin sur la déclaration de candidature.

Période pour déposer sa candidature

La période pendant laquelle une personne peut déposer sa déclaration de candidature dûment remplie, accompagnée des documents appropriés au bureau du président d'élection, est du vendredi 21 septembre au vendredi 6 octobre à 16 h 30.



URBANISME ET RÈGLEMENTATION

LE BEAU TEMPS EST À NOS PORTES!

Ne soyez pas surpris de voir circuler l'inspecteur municipal, monsieur Charles D. St-Georges, sur notre territoire. Il est à votre service et veille à assurer le respect de la réglementation de la Municipalité de Saint-Jacques.

Pour toute question ou demande de renseignements, n'hésitez pas à communiquer avec lui. Il se fera un plaisir de vous renseigner et de vous aider dans vos projets.

Charles D. St-Georges, inspecteur municipal | 450 839-3671, poste 7660

Nous vous remercions pour votre compréhension et votre collaboration!

HEURES ET PÉRIODES D'ARROSAGE PERMISES

Périodes permises

Le mardi : de 20 h à 22 h pour les adresses paires

Le jeudi : de 20 h à 22 h pour les adresses impaires

Les citoyens sont priés de respecter ces périodes d'arrosage en vigueur. Advenant le non-respect, des constats d'infraction seront donnés aux contrevenants.

Résolution numéro 264-2014.

Merci d'utiliser l'eau raisonnablement.

ABATTAGE D'ARBRES

Un projet de coupe de tout arbre est **interdit sans l'obtention d'un certificat d'autorisation** si ces travaux ne sont pas effectués simultanément à la construction, à la transformation, à la réparation, à l'agrandissement ou à l'addition de bâtiments.

La demande doit être présentée au Service de l'urbanisme de la Municipalité, tel que stipulé au **Règlement sur les permis et certificats numéro 58-2001**.

DEMANDE DE PERMIS

L'OBTENTION D'UN PERMIS EST OBLIGATOIRE POUR TOUS TRAVAUX TELS QUE :

- Rénovations intérieures et extérieures;
- Agrandissement;
- Construction d'un bâtiment accessoire (garage, cabanon, abri d'auto permanent, etc.);
- Construction neuve (résidentielle, commerciale, industrielle, etc.);
- Nouveau logement (logement complémentaire ou intergénérationnel);
- Piscine hors terre, creusée ou semi-creusée;
- Installation septique;
- Démolition;
- Aménagement de stationnement hors rue de plus de trois cases;
- Usage complémentaire (opérer un commerce ou offrir un service dans son lieu de résidence).

Le Service d'urbanisme a mis à votre disposition, sur le site Internet de la Municipalité de Saint-Jacques, différents formulaires de demande de permis. La liste des documents et renseignements à fournir pour une demande de permis est également disponible ainsi que des informations supplémentaires quant à la réglementation. Vous trouverez fort probablement des réponses à vos questions!





URBANISME ET RÈGLEMENTATION

PISCINE

Le règlement sur la sécurité des piscines résidentielles, adopté par la province de Québec, indique que :

- Dans le but d'assurer le respect des normes, un permis délivré par la municipalité locale est nécessaire pour construire, installer ou remplacer une piscine ou pour ériger une construction donnant ou empêchant l'accès à une piscine;
- Toute piscine (creusée, semi-creusée, hors terre de moins de 1,2 mètre et démontable de moins de 1,4 mètre) doit être entourée d'une enceinte de manière à en protéger l'accès;
- Une haie ou des arbustes ne peuvent constituer une enceinte;
- Toute porte aménagée dans une enceinte doit être munie d'un dispositif de sécurité passif installé du côté intérieur de l'enceinte, dans la partie supérieure de la porte et permettant à cette dernière de se refermer et de se verrouiller automatiquement;
- Une piscine hors terre de plus de 1,2 mètre en tout point par rapport au sol ou une piscine démontable dont la hauteur de la paroi est de 1,4 mètre ou plus n'a pas à être entourée d'une enceinte lorsque l'accès s'effectue au moyen d'une échelle munie d'une portière de sécurité qui se referme et se verrouille automatiquement, ou encore, à partir d'une plate-forme ou terrasse rattachée à la résidence dont l'accès est protégé par une enceinte sécurisée afin d'empêcher son utilisation par un enfant.

Pour consulter la version intégrale du règlement sur la sécurité des piscines résidentielles de la province du Québec, consultez : http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=//S_3_1_02/S3_1_02R1.htm

MISE EN GARDE À LA POPULATION

La crue des eaux printanière bat des records cette année et a provoqué bon nombre d'inondations sur l'ensemble du Québec. Afin de prévenir certaines problématiques, la Municipalité de Saint-Jacques tient à vous rappeler :

- Qu'une soupape de retenue doit être installée sur tous les branchements horizontaux de tout appareil installé dans une cave ou un sous-sol, notamment le renvoi de plancher, la fosse de retenue, l'intercepteur, le réservoir et tout autre siphon qui y est installé;
- Que tout raccordement d'un drain français au système de drainage doit être fait au moyen d'un raccord approprié et d'un matériau approuvé pour les drains de bâtiment;
- Que le raccordement au système de drainage doit être fait à l'intérieur d'un bâtiment à l'aide d'une fosse de retenue construite selon l'article 4.8.6 du Code de plomberie du Québec;
- Que lorsque les eaux ne peuvent s'écouler par gravité, elles doivent être évacuées au moyen d'une pompe d'assèchement automatique et déversées dans une conduite de décharge reliée au système de plomberie et installée au-dessus du niveau de la rue, sur laquelle on doit prévoir un clapet de retenue;
- Que lorsqu'il n'y a pas de conduite pluviale, les eaux pompées doivent être évacuées soit sur le terrain, soit dans le fossé parallèle à la rue ou de ligne, selon le cas.

Règlement de construction numéro 57-2001

Chapitre 4, Normes relatives à la sécurité et à l'entretien



L'UTILISATION DU BARBECUE

Avant de sortir vos grillades et de concocter vos succulents plats estivaux au grand air, il est important de connaître certaines consignes de sécurité!

EFFECTUEZ UN TEST D'ÉTANCHÉITÉ

Si vous possédez un barbecue au propane, apprenez à faire un test de fuite. Ce test doit être fait dès que vous raccordez une bouteille de propane à votre appareil. Ça ne prend que quelques secondes... et un peu d'eau savonneuse!

Mettez toutes les commandes de contrôle de gaz à la position fermée (OFF).

- Ouvrez le robinet de la bouteille de propane et appliquez un mélange d'eau et de liquide à vaisselle sur le tuyau d'alimentation et ses raccords;
- Si vous apercevez de petites bulles, c'est signe qu'il y a une fuite de gaz;
- Si vous avez détecté une fuite, resserrez les raccords ou remplacez les pièces défectueuses. Au besoin, faites appel à un spécialiste.

CHOISISSEZ UN EMPLACEMENT SÉCURITAIRE

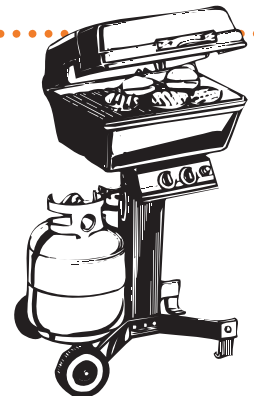
Assurez-vous que l'emplacement de votre barbecue est sécuritaire.

- Utilisez toujours votre barbecue à l'extérieur. Si vous l'employez dans un endroit clos ou mal ventilé, vous risquez de vous intoxiquer au monoxyde de carbone, un gaz incolore et inodore qui peut être mortel;
- Placez votre barbecue dans un endroit bien ventilé et stable pour éviter qu'il ne se renverse;
- Empêchez les enfants de jouer à proximité;
- Ne laissez pas les fils électriques courir près de l'appareil;
- Pour éviter les risques d'incendie, tenez le barbecue éloigné des murs, des fenêtres, des portes-fenêtres, des arbres et des arbustes. Référez-vous aux instructions du fabricant pour connaître le dégagement à respecter entre votre appareil et toute matière combustible;
- Une fois allumé, ne laissez jamais votre barbecue sans surveillance et ne le déplacez pas;
- Référez-vous aux instructions du fabricant pour connaître le dégagement à respecter entre votre appareil et toute matière combustible.

ALLUMEZ ET ÉTEIGNEZ EN TOUTE SÉCURITÉ

Pour allumer votre barbecue

1. Ouvrez le couvercle de votre barbecue;
2. Assurez-vous que les commandes de contrôle de gaz sont en position fermée (OFF);
3. Ouvrez lentement le robinet de gaz de la bouteille au maximum;





SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

4. Produisez une étincelle à l'aide de l'allumeur intégré à l'appareil ou insérez une source d'allumage, comme un briquet ou une allumette, dans l'orifice d'allumage situé dans le bas de la cuve, si cet orifice est existant, à proximité du brûleur que vous voulez allumer. S'il n'y en a pas, utilisez de longues allumettes à proximité du brûleur que vous voulez allumer;
5. Ouvrez lentement une des commandes de contrôle de gaz en position ouverte (ON ou HI).

NOTE : ne pas dépasser la période critique d'allumage prescrite aux instructions contenues dans le manuel de l'utilisateur. Si vous ne réussissez pas la première fois, laissez ventiler complètement l'appareil selon les instructions à cet effet avant d'essayer de rallumer votre barbecue.

POUR ÉTEINDRE VOTRE BARBECUE

Il est toujours recommandé d'éteindre votre barbecue en fermant d'abord le robinet de la bouteille de propane, de façon à laisser brûler complètement le propane contenu dans le boyau. Une fois la flamme éteinte, placez alors les commandes de contrôle de gaz à la position fermée (OFF). Ainsi, votre appareil sera prêt pour le prochain allumage!

MESURES D'URGENCE

Même si les barbecues au propane sont très sécuritaires, il arrive parfois qu'une négligence ou un oubli cause un accident.

Dans ce cas, veuillez observer les consignes de sécurité suivantes:

1. **Évacuez les lieux immédiatement;**
2. **Composez le 911;**
3. **N'essayez pas d'éteindre les flammes, à moins de pouvoir fermer le robinet de la bouteille.**

FEU À CIEL OUVERT

Il est défendu d'allumer ou de maintenir allumé un feu dans un endroit privé sans permis sauf s'il s'agit d'un feu de bois allumé dans un foyer spécialement conçu à cet effet, tel que stipulé au Règlement sur les nuisances numéro 266-2015.

Il est interdit de brûler des matières résiduelles, des déchets et des matériaux de construction, de l'ameublement et tout autre élément, sous peine des amendes prévues et des frais d'extinction ou de déplacement du Service de sécurité incendie, tel que stipulé au Règlement numéro 283-2015 en matière de sécurité incendie.

Ce même règlement stipule qu'il est interdit de faire usage de feux d'artifice ou de pétards et de décharger des armes à feu, sur tout le territoire de la Municipalité, sauf lorsqu'une autorisation du Service de sécurité incendie a été obtenue pour une activité spéciale d'intérêt public.





POUR BIEN COMPRENDRE LE DANGER D'INCENDIE

Le danger d'incendie renseigne sur la facilité d'allumage du combustible de même que sur la difficulté à contrôler un éventuel incendie.

BAS

Incendie de faible intensité à propagation limitée.

Il s'agit du bon moment pour effectuer vos brûlages, si cela est permis par votre municipalité.

MODÉRÉ

Incendie de surface se propageant de façon modérée, qui se contrôle généralement bien.

Faites des feux de petite dimension sur le sol minéral.

ÉLEVÉ

Incendie de surface d'intensité modérée à vigoureuse, avec allumage intermittent des cimes, qui pose des défis de contrôle lors du combat terrestre.

Avant d'allumer, vérifiez la force des vents. Ne faites pas de brûlages.

TRÈS ÉLEVÉ

Incendie de forte intensité avec allumage partiel ou complet des cimes. Les conditions au front de l'incendie sont au-delà de la capacité des équipes terrestres.

Faites des feux seulement dans des installations munies d'un pare-étincelles.

EXTRÊME

Incendie de cimes de forte intensité, qui se propage à grande vitesse et peut devenir incontrôlable.



Évitez de faire des feux.



ASTUCE DE PRO

Pour être informé en tout temps de la situation en forêt, téléchargez l'application mobile de la SOPFEU.

Grâce à la géolocalisation, vous connaîtrez le danger d'incendie pour le secteur exact où vous vous trouvez.



Disponible pour iOS et Android

AVANT DE VOUS RENDRE EN FORÊT, CONSULTEZ LE DANGER D'INCENDIE



- ▷ sur nos panneaux d'inflammabilité officiels,
- ▷ sur notre site Internet,
- ▷ sur notre application mobile,
- ▷ ou en vous abonnant à notre envoi quotidien par courriel.

LES ÉTAPES ESSENTIELLES POUR UN FEU DE CAMP RÉUSSI:

1 Préparez votre feu dans un endroit dégagé et à l'abri du vent

2 Surveillez constamment votre feu

3 Éteignez en l'arrosant deux fois plutôt qu'une



CINÉMA *plein air*

**Vendredi
9 juin | 20 h**

Parc Aimé-Piette

**Rogue One :
Une histoire
de Star Wars**

**Breuvages
et collations
en vente
sur place**

LA BOÎTE À JEUX LIBRE EST DE RETOUR CETTE ANNÉE!

C'est avec enthousiasme que les élus municipaux et le Service des loisirs de la Municipalité de Saint-Jacques relancent le projet innovateur et collectif : la *Boîte à jeux libre*!

Rappelons que la *Boîte à jeux libre* est un grand coffre extérieur rempli de matériel récréatif varié accessible à tous. Le concept est basé sur la collectivité : les jeux sont disponibles gratuitement et ils peuvent être utilisés dans le parc Aimé-Piette, à condition de les remettre en place une fois la joute terminée. Le but est de conscientiser les citoyens de la Municipalité que la boîte est là pour eux, pour leurs enfants et leur bien-être.

Si jamais vous avez des articles de sport ou autres qui ne vous servent plus, vous pouvez les apporter au parc Aimé-Piette et les laisser dans la boîte afin de la bonifier. Tous pourront en profiter!

La Boîte à jeux libre est disponible dès maintenant au parc Aimé-Piette! Amusez-vous bien et n'oubliez pas de remettre les articles dans la Boîte à jeux afin d'en faire bénéficier autant de monde que possible!



L'Institut de taoïsme Fung Loy Kok vous invite à pratiquer le Tai Chi, un art accessible à tous axé sur le maintien et le recouvrement de la santé.

Qui : Pour tous
Session : Du 26 juin au 28 août
Quand : Les lundis de 19 h à 20 h
Coût : **Gratuit**
Lieu : Parc des Cultures
(102, rue Saint-Jacques; derrière l'église)



INFORMATION ET INSCRIPTION :

Vincent Grenier | loisir@st-jacques.org | 450 839-3671, poste 7670

Pour plus d'informations sur l'organisme offrant gratuitement ce cours d'initiation : www.taoist.org

HOCKEY MINEUR | PÉRIODE D'INSCRIPTION

Du 5 au 16 juin, à la mairie de Saint-Jacques, se tiendra la période d'inscription pour le hockey mineur. Il y aura également une période d'inscription tardive du 31 juillet au 11 août.

Le formulaire d'inscription et la liste des frais inhérents sont disponibles sur le site Internet de l'Association de Hockey mineur Joliette/Crabtree au www.ahmjc.org



CARDIO-VITALITÉ

Session : Du 30 juin au 18 juillet (8 semaines)
Quand : Les vendredis de 9 h 30 à 10 h 30
Coût : 84 \$ (plus taxes applicables)
Lieu : Parc Aimé-Piette

Matériel requis : Tapis et élastique à poignée

INFORMATION ET INSCRIPTION :

450 394-0894



CARDIO-POUSSETTE

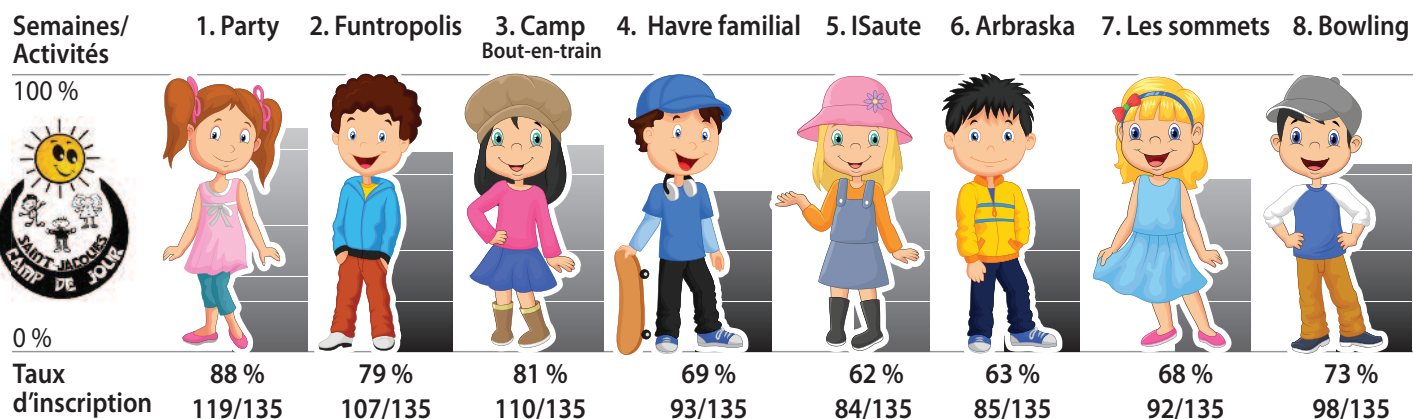
Session : Du 30 juin au 18 juillet (8 semaines)
Quand : Les vendredis de 10 h 45 à 11 h 45
Coût : 84 \$ (plus taxes applicables)
Lieu : Parc Aimé-Piette

Matériel requis : Tapis et élastique à poignée.

Possibilité d'acheter le matériel auprès du franchisé.
23 \$ tapis ou élastique ou 40 \$ pour le kit complet.

LOISIRS

ENCORE QUELQUES PLACES DISPONIBLES POUR LE CAMP DE JOUR DE SAINT-JACQUES!



TERRAIN DE TENNIS

Les terrains de tennis sont maintenant accessibles pour l'ensemble des citoyens. Afin d'avoir accès à cet équipement, les utilisateurs doivent se procurer une clé (dépôt de 20 \$) à la mairie. Les règles d'utilisation sont disponibles à la réception de la mairie.

Les terrains de tennis sont réservés tous les lundis et mardis de 13 h 30 à 16 h du mardi 4 juillet au lundi 14 août pour la tenue de cours de tennis pour les jeunes de 5 à 14 ans. Toute autre plage horaire est libre et accessible à tous!

COURS DE TENNIS

- Qui : Les jeunes de 5 à 14 ans
- Session : Mardi 4 juillet au lundi 14 août (6 semaines, 2 cours par semaine)
- Quand : Les lundis de 13 h 30 à 14 h 45 pour les 5 à 8 ans et de 14 h 45 à 16 h pour les 9 à 14 ans
Les mardis de 13 h 30 à 14 h 45 pour les 5 à 8 ans et de 14 h 45 à 16 h pour les 9 à 14 ans
- Coûts : 115 \$ (plus taxes applicables)
- Lieu : Terrain de tennis du parc Aimé-Piette

Équipement requis : Raquette de tennis

INFORMATION ET INSCRIPTION : Vincent Grenier
450 839-3671, poste 7670 | loisir@st-jacques.org

TERRAIN DE PÉTANQUE

Les terrains de pétanque sont maintenant accessibles pour l'ensemble des citoyens. Afin d'avoir accès à cet équipement, les utilisateurs doivent se procurer une clé (dépôt de 20 \$) à la mairie. Les règles d'utilisation sont disponibles à la réception de la mairie.

Les terrains de pétanque sont réservés tous les mardis soirs du 2 mai au 20 août pour la tenue de joutes du Club de pétanque de Saint-Jacques. Le Club a également planifié 7 tournois pour cet été : dimanche 28 mai, les samedis 17 et 24 juin, dimanche 16 juillet, dimanche 20 août, lundi 4 septembre et dimanche le 17 septembre. Toute autre plage horaire est libre et accessible à tous!

COURS DE gardiens avertis



Le cours de gardiens avertis sera donné dans notre Municipalité par madame Nancy-Jacinthe Racicot, animatrice au cours de gardiens et secourisme général RCR/DEA niveau C par La Croix-Rouge canadienne. Le cours gardiens avertis comporte tous les éléments éducatifs utiles et fiables que vous souhaitez pour votre jeune. Ce cours est un programme reconnu à l'échelle nationale pour donner à ceux et celles qui y participent de l'assurance, des connaissances et des techniques

nécessaires pour garder des enfants et prendre soin d'eux-mêmes. Ce sont d'importants outils que posséderont vos jeunes pour développer des habiletés inestimables dont ils auront besoin tout au long de leur vie.

Chaque participant recevra le manuel du gardien ainsi que la carte de certification plastifiée, une fois l'examen réussi.

Qui : Les jeunes de 11 à 15 ans. (Groupe de 10 personnes requis - maximum de 30)

Quand : Samedi 17 juin à 9 h

Coût : 45 \$ / participant manuel + carte

50 \$ / participant manuel + carte + mini-trousse de premiers soins

Lieu : Maison du Folklore (66, rue Sainte-Anne, Saint-Jacques)

Matériel requis : Un lunch froid, 2 collations, un crayon, des feuilles et une poupée.



GARDIENS AVERTIS – Samedi 17 juin 2017

J'accepte que mon enfant, _____, participe au cours gardiens avertis et je m'engage à assurer le transport aller-retour. Le paiement de 45 \$ ou 50 \$, en argent comptant, est joint à ce coupon-réponse. **N.B. En cas d'absence, aucun remboursement ne sera effectué.**

Tél. : _____ Date de naissance : _____

Adresse : _____ Code postal : _____

Nom du parent ou du tuteur en lettres moulées : _____

Signature du parent ou du tuteur : _____

LOISIRS

Fête NATIONALE du Québec



Samedi
24 juin

Parc Aimé-Piette

Le comité de la Fête nationale, en collaboration avec la Municipalité de Saint-Jacques est fier d'organiser cet événement afin de célébrer notre appartenance au Québec!

10 h Défilé de Vélo

Point de rassemblement derrière l'église

Les participants décoreront leur vélo et paraderont au rythme de la musique vers le parc Aimé-Piette. Sortez de vos demeures pour encourager ces jeunes défilant dans les rues!

11 h 30 Ouverture officielle du site et début des festivités!

- Maquillage
- Jeux gonflables
- Bubble soccer
- Jeux de kermesse
- Atelier de fabrication de cerfs-volants
- Murale collective de la fierté québécoise
- ViActive
- Tournoi de pétanque
- Animation sportive
- Photoboot

18 h Spectacle musical de Jojo Bangg

20 h Spectacle musical d'Ogalo

22 h Feu de joie

23 h Fermeture du site

Nous vous rappelons qu'il est strictement interdit d'apporter vos boissons alcoolisées. Il sera possible de vous en procurer directement sur le site. Breuvages et collations également en vente sur place!



Photo : Ogalo

SERVICE CULTUREL |

Bibliothèque

Marcel-Dugas

Bienvenue à la bibliothèque Marcel-Dugas!

HORAIRE RÉGULIER

Lundi 14 h à 20 h

Mardi 14 h à 18 h

Jeudi 14 h à 20 h

Samedi 10 h à 12 h

HORAIRE D'ÉTÉ

À compter du lundi 26 juin prochain.

Lundi 13 h à 18 h

Mardi 10 h à 18 h

Jeudi 13 h à 20 h

Samedi 10 h à 13 h



Veillez noter que la bibliothèque sera fermée les SAMEDIS 24 JUIN ET 1^{er} JUILLET.

ÉVÉNEMENT SPÉCIAL

Le **samedi 8 juillet**, nous vous invitons à aller visiter la Grande Bibliothèque de Montréal.

Le départ en autobus se fera à la mairie à 9 h et le retour est prévu pour 16 h.

APPORTEZ VOTRE LUNCH (des restaurants sont à proximité)

L'inscription est obligatoire puisque le nombre de places est limité.



SOIRÉE LITTÉRAIRE

Notre prochaine soirée aura lieu le **mercredi 7 juin prochain à 19 h**. Vous êtes tous invités à venir partager vos coups de cœur littéraires.

BIENVENUE AUX NOUVEAUX PARTICIPANTS!

EXPOSITION DU PHOTOGRAPHE MICHEL CODERRE

Les photos de Michel Coderre seront exposées du 23 mai au 30 juin à la bibliothèque.



Depuis le 23 mai, des dessins des élèves de Daniel Lamarre sont exposés à la bibliothèque. Un mur sera dédié à ces talentueux dessinateurs tout au long de l'année.

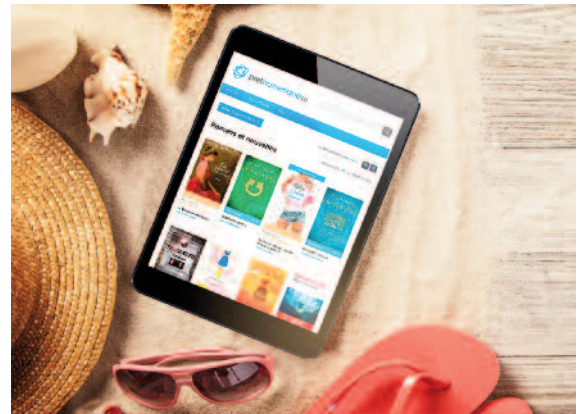
Passion lecture

NOUVEAUTÉS DOCUMENTAIRES :

- 1792 : à main levée
- Ingénieurs
- Terrarium
- La discipline sans drame
- L'Autisme expliqué aux non-autistes
- Dialogue sous un ciel étoilé
- Les 50 ans d'Expo 67

NOUVEAUTÉS ROMANS :

- La dernière des Stanfield de Marc Lévy
- Abigaël de Marie Bernadette-Dupuy
- Une simple histoire d'amour de Louise Tremblay-d'Essiambre
- Les chevaliers d'Antarès tome 6 d'Anne Robillard
- L'informateur de John Grisham
- Danser au bord de l'abîme de Grégoire Delacourt
- Selfies d'Adler Olsen



VOTRE **ESSENTIEL VACANCES**

EMPRUNTEZ DES LIVRES NUMÉRIQUES
À VOTRE BIBLIOTHÈQUE
C'EST GRATUIT EN TOUT TEMPS

 pretnumerique.ca

NOUVEAUTÉ CULTUREL

LES SPECTACLES SUR LA BUTTE

Cet été auront lieu au parc des Cultures, des spectacles musicaux variés mettant en vedette des artistes émergents. C'est à surveiller les jeudis, 6 juillet, 17 août et 24 août dès 19 h!



BOÎTES AUX LIVRES MAINTENANT À SAINT-JACQUES!

La boîte aux livres est un concept de libre échange entre citoyens. C'est un système gratuit qui consiste à déposer un livre lorsqu'on en prend un, de façon à ce qu'il y ait un roulement et que la boîte aux livres ne soit jamais vide. Il est maintenant possible d'emprunter des livres, tout en vous promenant au parc des Cultures, ou en passant au parc de Grand-Pré puisque des boîtes aux livres y sont installées et accessibles dès maintenant!

Tout comme la *Boîte à jeux libre*, il s'agit d'un projet innovateur qui implique l'ensemble de notre collectivité et nous apprécions grandement votre collaboration, c'est la clé de la réussite!

ATTENTION : ces boîtes ne contiennent aucun livre qui appartient à la bibliothèque et en aucun temps, des livres appartenant à celle-ci ne doivent y être déposés.

VOS ORGANISMES



SOCIÉTÉ DE L'AUTISME
Région Lanaudière

ACTIVITÉS DE SENSIBILISATION POPULATIONNELLE

Dès avril, vous pourrez consulter le nouveau scénario social « Une sortie à l'épicerie », réalisé en collaboration avec le CISSS de Lanaudière, sur nos sites internet respectifs. En complémentarité au scénario social, nous distribuerons un guide de stratégie aux parents visant à les outiller pour bien préparer une visite à l'épicerie avec leur enfant!

Activités familiales

Samedi 19 août de 9 h à 17 h

Zoo Saint-Édouard
Saint-Édouard de Maskinongé

Prix : 10 \$ par membre participant

*Activité réservée aux membres de la SARL

Rencontres parents

Jeudi 1^{er} juin de 19 h à 21 h
Thème : Petit deviendra grand

Nous parlerons des défis de l'adolescence, du passage à la vie adulte et des avenues possibles pour l'avenir. Un jeune adulte ayant un TSA vous fera part de ses aspirations, ses expériences et de ses réussites. Une période d'échanges libres entre les participants sera prévue dans la deuxième partie de la rencontre.

Autres

Soccer adapté en collaboration avec le Club de soccer de Terrebonne

Pour les jeunes âgés entre 7 et 12 ans ayant un trouble du spectre de l'autisme (TSA)

12 rencontres durant l'été
Frais d'inscription : 190 \$

INSCRIPTION OBLIGATOIRE :
450 759-9788, poste 4

**Venez participer en grand nombre à nos activités du mois de l'autisme!
Pour plus d'information, n'hésitez pas à communiquer avec nous au 450 759-9788**

Le Groupe d'Entraide et d'Amitié Saint-Jacques

Vous êtes invité à un dîner pour souligner la fête des pères et la fin d'année le lundi 19 juin.

Venez découvrir les musiques et chansons de Monique Tremblay. Il y aura des prix de présence!

Heure : 11 h 30

Coût : 15 \$/personne

Lieu : Sous-sol de l'église de Saint-Jacques

Inscription : Lise B. Gagnon | 450 839-3378

Date limite d'inscription : lundi 12 juin

Voyage culturel : visite du Jardin de cristal à Sainte-Eulalie suivi d'un concert de vaisseaux de cristal.

Quand : mercredi 28 juin à 9 h 20

- Autobus coach avec toilette

- Arrêt à la halte de Louiseville

Coût : 60 \$/personne - dîner santé inclus

Inscription : Lise B. Gagnon | 450 839-3378

Date limite d'inscription : mardi 20 juin

VOS ORGANISMES



LES JEUX DE LA MRC MONTCALM

Les Jeux de la MRC Montcalm vont avoir lieu à la cabane à sucre Constantin Grégoire à Saint-Esprit, les 2 et 3 Août prochain.

Si vous avez 50 ans et plus et vous faites partie du territoire couvert par la MRC Montcalm, c'est-à-dire que vous avez une adresse postale ou payer directement des taxes municipales dans une municipalité de la MRC Montcalm, alors venez compétitionner avec nous en vous amusant tout en faisant honneur à votre sentiment d'appartenance.

Un petit goûter sera servi le matin et il y aura des dîners chauds et froids. Vous pouvez apporter votre repas du midi. Les inscriptions sont de 8 h 30 à 9 h 30 les mercredis et jeudis. L'ouverture des jeux est à 10 h.

VOUS DEVEZ FORMER VOS ÉQUIPES :

1^{re} journée :

- Pétanque, équipe de 3
- Mini-putt, équipe de 2
- Visez juste, individuel
- Fer, équipe de 2
- Dard, équipe de 2

2^e journée :

- Pétanque-atout, équipe de 5
- Poche baseball, équipe de 5
- Bolette, équipe de 2
- Mini-putt, individuel
- Marelle, équipe de 2



CHEVALIERS DE COLOMB

CONSEIL n° 3074 SAINT-JACQUES

TOURNOI DE GOLF SAMEDI 15 JUILLET Au Club de golf de Crabtree

- Trou d'un coup : Passe de saison en semaine pour la saison 2017 offerte par le Club de golf de Crabtree.
- Trou d'un coup : 10 000 \$ offert par la Caisse Nouvelle-Acadie.

Coût : 90 \$ par joueur (comprend la partie, la voiturette et le repas)

75 \$: par joueur (comprend la partie et la voiturette)

25 \$: repas - Souper au Club de golf : brochette de poulet (inclus une bouteille de vin par *foursome*)

*En cas de pluie, le souper aura lieu et un billet pour un 18 trous vous sera remis pouvant être utilisé n'importe quand en saison selon la disponibilité.

Prix de présence! Un responsable par *foursome*.
Réservez tôt!

Roland Beauséjour | 450 839-2871 | 450 559-5774

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE ET ÉLECTION

Mardi le 6 juin à 19 h 30

Centre culturel du Vieux-Collège (50, rue Saint-Jacques)



VOS ORGANISMES

SHÉNA

SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE ET D'ÉCOLOGIE
DE LA NOUVELLE-ACADIE

Pour tout savoir de nos activités de l'été, vous pouvez consulter notre dépliant qui est disponible à la mairie ou chez plusieurs de nos membres associés ou consulter notre dépliant et notre journal Vert-Tige 2017 en ligne sous l'onglet « SHÉNA » de la section « Organismes » du site Internet de la Municipalité de Saint-Jacques.

INFORMATION :

Jeanne d'Arc Patenaude 450 759-6907

VOYAGE | 13 AOÛT 2017

Nous irons visiter de beaux jardins dans le village de Saint-Étienne-des-Grès et les environs (voyage en autocar de luxe). Le coût (incluant les frais d'entrée aux 3 jardins) est de 50 \$ pour les membres et 60 \$ pour les non-membres.

INFORMATION :

Monique Labrèche | 450 839-2315



SOCIÉTÉ D'ORNITHOLOGIE DE LANAUDIÈRE

Voici nos activités à venir. Vous pouvez trouver tous les détails de nos conférences et sorties sur notre site.

C.P. 339, Joliette, Qc, J6E 3Z6

www.sollanaudiere.com • info@sollanaudiere.com

SAMEDI 3 JUIN à 8 h 30 - SORTIE À L'ÉTANG DE MASKINONGÉ avec Gilles Cossette et Linda Turcotte
Rendez-vous au restaurant McDonald's de Berthier (autoroute 40, sortie 144).
Apportez votre lunch et des bottes d'eau. Inscription : Gilles Cossette | cosgil20@gmail.com

SAMEDI 10 JUIN à 8 h - SORTIE aux oiseaux champêtres à l'île de Grâce avec Alexandre J. Nicole
Rendez-vous dans le stationnement des sentiers de la SCIRBI au 100, route 158 à Berthierville. Nous serons de retour au point de rencontre vers 15 h. Équipement : veste de flottaison, jumelles, guides d'identification, vêtements appropriés pour la température et pantalons longs, chasse-moustiques, eau, lunch. Coût : 5 à 10 \$ par personne (traversée en chaland à l'île de Grâce selon le nombre de participants).
Inscription : Alexandre Nicole | alexandrejnicole@gmail.com
NB : En cas de mauvais temps, l'activité sera remise au lendemain.
Cette sortie est limitée à 25 participants. Priorité aux membres à la SOL.

MERCREDI 14 JUIN à 19 h – CONFÉRENCE « LA REPRODUCTION » par Réal Boulet
Réal Boulet nous fera découvrir l'importance de la reproduction de la faune aviaire.
Lieu : 34, 1^{re} avenue, à Notre-Dame-des-Prairies.
Le coût d'entrée est de 2 \$ pour les membres et de 4 \$ pour les non-membres.

SAMEDI 17 JUIN à 8 h 30 - SORTIE à Sainte-Marie-Salomé avec Pierre Boissonneault et Louise Desjardins
Rendez-vous dans le stationnement de l'église de Sainte-Marie-Salomé. Apportez votre lunch et des bottes de marche. Il y aura aussi la possibilité de covoiturage.
Inscription : Pierre Boissonneault | pierrebois@videotron.ca

INFORMATION :

Luc Foisy | 450 759-8987



VOS ORGANISMES

AVIS DE RECHERCHE

La Fabrique de la paroisse Notre-Dame-de-L'Acadie est à la recherche de personnes, concessionnaires d'un lot au cimetière de Saint-Jacques.

Concessionnaire	Numéro de lot	Dernière adresse connue
Antoinette Jasmin (Piquette)	Lot 26 Rangée 5	3585, boulevard Décarie, Montréal
Germaine Granger (Magloire)	Lot 29 Rangée 8	6254, rue Châteaubriand, Montréal
Ulric Granger	Lot 31 Rangée 8	aucune adresse
Madame Roland Gaudet	Lot 49 Rangée 11	1163, rue Notre-Dame, Joliette
Alcide Leblanc (décédé 1987)	Lot 35 Rangée 14	aucune adresse

Si vous connaissez l'une des personnes inscrites sur cette liste (ou descendant), veuillez lui demander de communiquer avec nous sans tarder.

102, rue Saint-Jacques, Saint-Jacques (Québec) J0K 2R0
Téléphone : 450 839-3434 | Courriel: paroisse.n-d-acadie@videotron.ca



JOURNÉES FÉRIÉES

Les bureaux municipaux et la bibliothèque Marcel-Dugas seront fermés en raison des journées fériées suivantes :
Fête nationale du Québec : **Vendredi 23 juin** | Fête du Canada : **Vendredi 1^{er} juillet**

PARC DES CULTURES

Il est strictement interdit de faire du vélo ou de marcher hors des sentiers prévus à cet usage. La Municipalité de Saint-Jacques ainsi que ses partenaires investissent temps et argent pour vous offrir un bel environnement avec des espaces verts et des oeuvres d'art publiques qui rendent hommage à nos racines.

Merci de respecter les lieux!

RAPPEL - PAIEMENT DES TAXES SCOLAIRES

Veillez prendre note que les taxes scolaires sont régies par la Commission scolaire des Samares et **ne peuvent pas** être acquittées à la mairie de Saint-Jacques.

LE COMPTE DE TAXES SCOLAIRES SE PAIE DE DIFFÉRENTES FAÇONS :

- Par la poste (inclure tous les coupons originaux) :
Commission scolaire des Samares
Casier postal 3001
Saint-Félix-de-Valois (Québec) J0K 2M0
- Dans la plupart des institutions financières.

Veillez noter que la Commission scolaire des Samares n'accepte aucun paiement au centre administratif.



2456, route 125 (adjacent au garage municipal)
Sainte-Julienne (QC) J0K 2T0
Téléphone : 450 421-4656

Du 22 avril au 4 novembre 2017, les citoyens de Saint-Jacques peuvent aller porter les matériaux et objets encombrants qui sont refusés lors de la collecte des ordures ménagères, à l'écocentre de Sainte-Julienne et ce, **gratuitement** et sans limites de visite.

Une preuve de résidence est exigée en tout temps (permis de conduire ou compte de taxes). Les entrepreneurs qui effectuent des rénovations résidentielles, sur le territoire des municipalités membres, doivent présenter une copie du permis de rénovation à la réception du site. Notons que seuls les résidus générés dans le cadre d'activités domestiques et non lucratives sont acceptés.

Heures d'ouverture

Lundi | Mardi | Vendredi | Samedi de 8 h à 16 h | Dimanche de 8 h 30 à 12 h